



Union Nationale des Syndicats de la CGT-PJJ

Montreuil, le 06 mars 2024

A

Madame NISAND

Directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Objet : Préavis de grève pour la journée du 19 mars 2024 (Copie en lettre recommandée avec A/R)

Madame la Directrice,

L'annonce d'une année budgétaire blanche avec pour corolaire la poursuite du gel du point d'indice, dans un contexte inflationniste, constitue une nouvelle provocation à l'encontre de l'ensemble des professionnels de la DPJJ.

Aussi, la volonté d'introduire une part toujours plus grande de rémunération « au mérite » est une négation des éléments constitutifs du travail dans la Fonction publique qu'il s'agisse de ses finalités, de sa dimension collective et de la reconnaissance des qualifications. Ce type de rémunération n'est par ailleurs pas pris en compte dans le calcul des pensions. Il est source de discriminations et accroît les inégalités, plus particulièrement entre les femmes et les hommes. Pour la CGTPJJ et pour les agents c'est inacceptable.

La CGT-PJJ ne cesse de vous rappeler, à chaque audience, toutes les conséquences de cette politique de paupérisation du personnel avec des répercussions désastreuses auprès du public. La précarisation des professionnels s'oppose à la continuité du service public et impacte sérieusement la qualité des prises en charge éducative. A cela s'ajoute, la mise en œuvre du CJPM qui est venue d'une part intensifier la charge de travail des professionnels et d'autre part mettre à mal le sens de nos missions de service public.

Comme vous le savez, notre organisation syndicale ne se limite pas à contester certaines de vos positions mais demeure active dans les propositions. Concernant l'amélioration du pouvoir d'achat, la CGT-PJJ a remis ses cahiers revendicatifs sur des propositions d'ordre statutaire mais aussi indemnitaire le 07 février 2024 à RH3. Sur ce point, nous attendons des convergences avec vos services.

Aussi, et depuis votre arrivée, nous sommes toujours en attente d'une révision des normes de prise en charge en milieu ouvert mais aussi d'une révision des indicateurs de calcul de l'activité. Qu'en est-il ?

Parce qu'il y a urgence de répondre aux revendications légitimes des personnels, le 19 mars 2024, dans le prolongement de l'appel unitaire de l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels de la fonction publique, la CGT-PJJ appelle tous les agents de la PJJ à se mettre massivement en grève. Ainsi, ils pourront participer à toutes les initiatives qui seront organisées sur l'ensemble du territoire pour, notamment, exiger la revalorisation immédiate et significative de la valeur du point d'indice, des traitements, des salaires, des retraites, des pensions ; l'égalité entre les femmes et les hommes, l'amélioration des conditions de vie et de travail de toutes et tous et enfin l'abandon du projet de loi « Fonction publique ».

Dans le cadre de cette journée de mobilisation du 19 mars 2024, des agentes et des agents pourraient choisir de participer à ces actions en cessant le travail.

Le présent courrier vaut donc préavis de grève pour tous les personnels de la DPJJ, ainsi que pour la nuitée en amont et en aval de la journée du 19 mars 2024.

Veuillez agréer, Madame la Directrice de la DPJJ, l'expression de nos salutations distinguées.

M VALDENAIRE Josselin,
Secrétaire Général de la CGT-PJJ

Union Nationale des Syndicats de la CGT-PJJ

263, Rue de Paris - case 500 - 93514 Montreuil CEDEX tel: **06 33 33 02 50** - mel : national@cgpjj.fr

Site : www.cgpjj.org